

Une coopérative de transhumance en Cantal (France) : COPTASA. Comment une coopérative agricole peut contribuer à régler d'une façon durable le problème du foncier en faisant participer les éleveurs à la gestion de l'espace pastoral ?

Besombes M.

in

Bourbouze A. (ed.), Msika B. (ed.), Nasr N. (ed.), Sghaier Zaafouri M. (ed.).
Pastoralisme et foncier : impact du régime foncier sur la gestion de l'espace pastoral et la conduite des troupeaux en régions arides et semi-arides

Montpellier : CIHEAM

Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens; n. 32

1997

pages 121-127

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=CI971103>

To cite this article / Pour citer cet article

Besombes M. **Une coopérative de transhumance en Cantal (France) : COPTASA. Comment une coopérative agricole peut contribuer à régler d'une façon durable le problème du foncier en faisant participer les éleveurs à la gestion de l'espace pastoral ?**. In : Bourbouze A. (ed.), Msika B. (ed.), Nasr N. (ed.), Sghaier Zaafouri M. (ed.). *Pastoralisme et foncier : impact du régime foncier sur la gestion de l'espace pastoral et la conduite des troupeaux en régions arides et semi-arides*. Montpellier : CIHEAM, 1997. p. 121-127 (Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens; n. 32)



<http://www.ciheam.org/>
<http://om.ciheam.org/>

Une coopérative de transhumance en Cantal (France) : la COPTASA

Comment une coopérative agricole peut contribuer à régler d'une façon durable le problème du foncier en faisant participer les éleveurs à la gestion de l'espace pastoral ?

Marcel BESOMBES, Directeur de la COPTASA, Aurillac (France)

Une coopérative, la COPTASA

Le département du Cantal, situé au cœur de la région Auvergne, est le premier département pour l'importance de la transhumance bovine sur plus de 80 000 ha de surface agricole utile.

Dans les années 60, un groupe de jeunes agriculteurs ont mis en place une forme d'exploitation collective de ces pâturages situés sur des plateaux volcaniques évoluant entre 1200 et 1500 m d'altitude.

Une Coopérative de Transhumance et d'Amélioration des Structures Agricoles (la COPTASA) a été créée. Elle exploite aujourd'hui près de 2000 ha. Elle prend en pension, chaque année, du 25 mai au 5 octobre, plus de 3000 bovins que lui confient ses adhérents pendant la période d'estive.

- *La coopérative est propriétaire de plus de 1600 ha,*
- *c'est une société civile qui, en plus de ses fonds propres, a emprunté des capitaux pour acquérir le foncier,*
- *elle rembourse ses annuités avec une partie du produit d'exploitation provenant de la pension payée par chaque adhérent,*
- *c'est un outil économique départemental à la disposition des éleveurs,*
- *les éleveurs, lors de leur départ à la retraite, n'ont pas à régler le problème de transmission du foncier avec leurs enfants et le successeur exploitant. Celui-ci adhère à la coopérative s'il le désire en succédant à son père,*
- *les éleveurs, en plus de leur exploitation de base, disposent de surfaces en altitude qui leur assurent une garantie d'herbe —en cas de sécheresse— et une garantie dans leur système d'exploitation.*

La coopérative est une formule pérenne qui apporte :

- *une sécurité à ses adhérents,*
- *une qualité dans la gestion des animaux en cours d'estive (garanties sanitaires, surveillance, soins aux animaux, assurance mortalité, etc.).*

Il ne s'agit pas ici d'opposer propriété individuelle et propriété collective. La coopérative offre à plusieurs la possibilité de disposer de territoires d'estive tout en s'associant —par les administrateurs qu'ils ont désignés— à la gestion de cette coopérative.

C'est du foncier géré collectivement par des éleveurs motivés par leur troupeau, pendant leur période d'activité professionnelle.

La coopération peut être une réponse convenable suivant les situations géographiques, démographiques, économiques de tel ou tel pays.

Une expérience qui a fait ses preuves pendant plus de 30 ans...

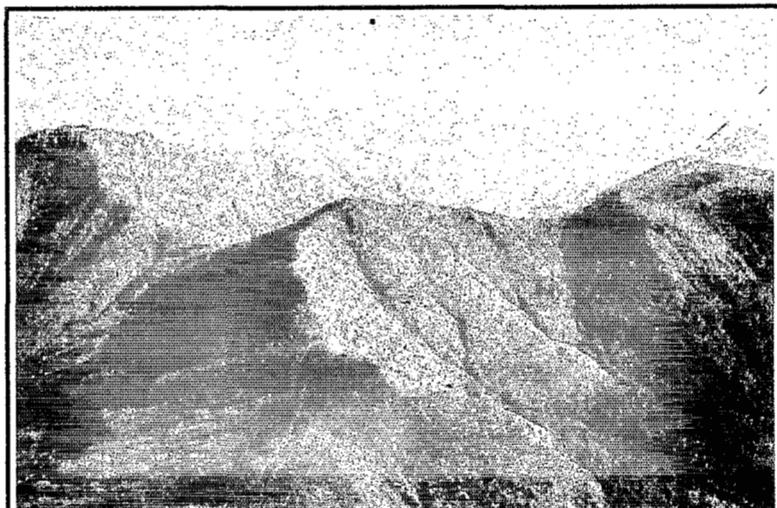
La COPTASA est née en 1963 d'une volonté, d'un besoin et d'une opportunité.

⇒ d'une **volonté** de jeunes agriculteurs qui avaient l'obligation de trouver des solutions aux problèmes de la faible dimension de leurs exploitations, et qui voulaient

faire évoluer leur profession ;

⇒ d'un **besoin** de ces mêmes jeunes, qui ne trouvaient pas sur place des surfaces libérées pour conforter leurs exploitations trop petites ;

⇒ d'une **opportunité** de mettre en valeur des pâturages d'altitude qui se trouvaient



Le Cantal - pays des volcans, pays des grands espaces, pays de l'herbe. Une économie basée sur l'élevage bovin transhumant.

en voie d'abandon dans les années 60. La transhumance laitière qui avait pour objec-

tif la production de fromage était pratiquement abandonnée. De plus, la faiblesse de la demande avait fait s'effondrer le prix de ces estives (1000 F/ha).

Première coopérative de ce type en FRANCE, premier groupement pastoral agréé, la COP.T.A.S.A. de par ses fondateurs, devait constituer un outil professionnel leur assurant ainsi qu'à leurs successeurs, un service.

Le fait de disposer de près de 2000 ha essentiellement en propriété, devait constituer une sécurité pour les adhérents et leurs successeurs.

Les unités pastorales

L'implantation de la Coopérative :

- sur le plateau du Cezallier-Pradiers (1300 à 1500 m d'altitude),
- sur le plateau de Salers-Réclusset (1100 à 1500 m d'altitude),

a l'avantage d'un certain équilibre géographique.

Situation des superficies exploitées par la COPTASA en 1996

Unité pastorale de Pradiers :	1045,21 ha
Unité pastorale de Réclusset :	823,80 ha
Total général :	1869,01 ha
dont en propriété :	1646 ha
dont en location :	223 ha

La fertilisation

La fertilisation est adaptée au chargement annuel :

- apport d'engrais complet (150 t en 96),
- apport d'amendements calcaires (2000 t en 96).

De plus, la pratique du pâturage tournant est bénéfique tant au niveau d'une bonne exploitation de l'herbe qu'au niveau de la lutte contre le parasitisme.

Les aménagements

Les difficultés d'exploitation de ces estives constituaient un handicap important au départ.

Progressivement, des aménagements ont été faits. Ces divers travaux ont été considérables et sont aujourd'hui très appréciés tant par les gardiens que par les adhérents.

- ✓ **les pistes** constituent un aménagement indispensable.
- ✓ **les clôtures** constituent un kilométrage très important. Au fur et à mesure des augmentations de surface, les clôtures ont été systématiquement refaites à neuf et réinstallées si possible sur les lignes de crête pour éviter les congères hivernales. Leur entretien constituent chaque printemps un chantier important d'un coût onéreux. Progressivement, la clôture en fil de fer barbelé est remplacée par une clôture électrifiée : 25 km sur 100 sont déjà réalisés. Les résultats sont très bons.
- ✓ **les points d'eau** ont été installés dans chaque parcelle et assurent désormais, même en période de sécheresse, une alimentation suffisante. Ces travaux ont nécessité un travail important de recherche et "d'ajustement".
- ✓ **les bâtiments** nécessaires à la bonne exploitation des pâturages ont été sauvés.

Il était impossible de conserver tous les bûrons. Un hangar de 400 m² couvert a été construit en 1995 et permet de stocker le matériel de la coopérative.

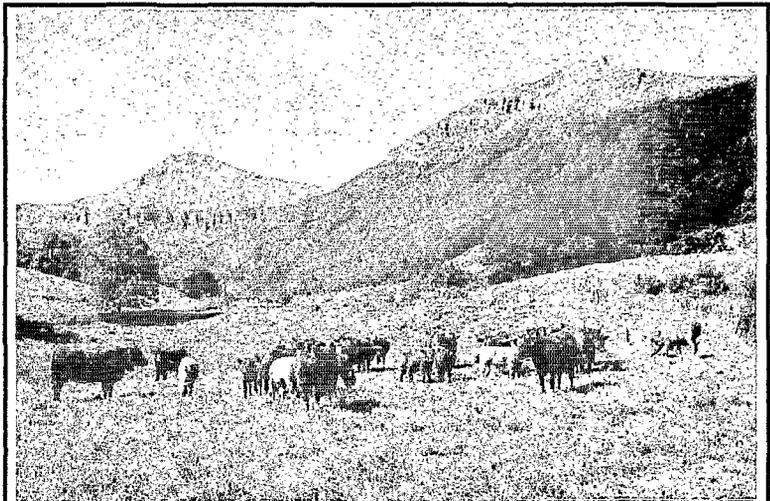
- ✓ **les moyens de liaison** sont d'un intérêt considérable, les gardiens disposent de véhicules 4 x 4; du téléphone fixe et mobile.
- ✓ **les corrals** sont indispensables pour la manutention, le contrôle sanitaire et les

opérations de transport. Les équipements sont pratiquement terminés.

Tous ces aménagements ont en partie bénéficié d'aides publiques. Les groupements pastoraux peuvent en effet obtenir des subventions d'équipement provenant soit du Ministère de l'agriculture, soit du Conseil régional, soit de fonds européens.

Le mode de gestion

- ✓ **L'administration** de la coopérative est suivie dans ses orientations par un Conseil d'administration de 12 membres, qui se réunit systématiquement 4 fois par an :
 - *en février pour faire le bilan financier,
 - *en mai pour l'organisation de la campagne,
 - *en août pour faire un premier bilan de campagne,
 - *en décembre pour régler les éventuels litiges.
- ✓ **Le règlement** de la coopérative est connu des adhérents et rappelé lors des inscriptions et lors de la montée en estive. Certes, la discipline, indispensable dans ce type d'activité, n'est pas la chose la mieux partagée ! Mais de fréquents rappels se traduisent par une organisation qu'on peut qualifier de rigoureuse.
- ✓ **Les exigences sanitaires** ont constitué dès 1963 une des conditions de base du bon fonctionnement de la coopérative, bien avant le Règlement départemental relatif à la transhumance. La vigilance reste la règle. La brucellose, la tuberculose, la fièvre aphteuse, la leucose, le varron, le parasitisme.. sont autant de problèmes qu'il convient de traiter avec beaucoup de sérieux. C'est l'affaire de tous les éleveurs.
- ✓ **Le gardiennage** a été considéré par les responsables de la coopérative comme un élément majeur de la qualité du service à rendre aux adhérents. Le travail des gardiens est difficile : conditions climatiques parfois rudes, état sanitaire de certains animaux qui nécessitent des soins répétés,



Les vaches allaitantes de race Salers transhument sur les hauts plateaux, entre 1000 et 1500 m d'altitude.

attitude d'incompréhension de certains adhérents, etc. Globalement, on peut se féliciter du sérieux de ce personnel très motivé pour ce travail de berger qui a dû s'adapter lui aussi aux évolutions.

- ✓ **Les troupeaux** constitués de génisses et de vaches allaitantes sont l'addition des apports de chaque adhérent. Certaines difficultés de gardiennage et de comportement sont liées à des facteurs très variés (races, systèmes d'exploitation plus ou moins extensif des troupeaux de base, état général des cheptels, etc.). Tout cela doit être géré par la coopérative au mieux, afin qu'à la descente, chaque adhérent soit satisfait du service. Le cumul des animaux ayant transhumé à la COPTASA depuis 1963 est de 81 784 (plus les chevaux, non comptés ici). On a pu constater des évolutions intéressantes dans les effectifs confiés à la coopérative. Au début, le nombre de génisses de remplacement (bourrettes ou

doublonnes) était important. Puis la demande en vaches allaitantes a augmenté. De plus, les races peu nombreuses au début sont aujourd'hui très variées.

✓ **Les adhérents**, base de la coopérative, ont pu apprécier ses services et montrer leur plus ou moins grande fidélité au cours des années passées.

Points forts et points faibles de la coopérative

Points forts

- ✓ **Une expérience** de plus de 30 années.
- ✓ **Des équipements** qui aujourd'hui permettent d'exploiter ses pâturages dans des conditions très satisfaisantes. L'accueil des gardiens dans des logements bénéficiant du confort (électricité, téléphone) contribue à avoir du personnel qui reste longtemps au service de la coopérative. Les installations de contention, de triage, d'embarquement favorisent les opérations de contrôle sanitaire, de soins et de transport des animaux. L'accès aux deux unités, après de nombreux travaux, notamment sur Pradiers, est désormais possible par tout temps par les gros porteurs. L'aménagement des pâturages (parcellaire nouveau, clôtures maintenues en très bon état, points d'eau désormais nombreux et sûrs dans toutes les parcelles, rideaux boisés sur Pradiers, corrals installés pour desservir des groupes de parcelles...) est désormais terminé.
- ✓ **La sécurité**, pour les adhérents, de disposer chaque année des services de la coopérative, cette sécurité se trouvant augmentée en période de sécheresse.
- ✓ **Une libération non négligeable de temps de travail.** Les agriculteurs cantaliens voient progressivement le nombre d'hectares et le nombre d'animaux augmenter, et dans le même temps, le nombre de travailleurs agricoles diminuer. Confier à la coopérative un nombre appréciable de leurs bovins contribue considérablement à alléger la charge de travail. Ce facteur *travail* pèsera de plus en plus sur l'avenir de l'élevage cantalien.
- ✓ **Des conditions sanitaires** les plus satisfaisantes par rapport au système collectif de transhumance. Les responsables de la COPTASA ont eu ce souci permanent dès le démarrage en 1963, en imposant des conditions sanitaires bien avant le règlement sanitaire départemental relatif à la

transhumance.

- ✓ **La prime à l'herbe** est désormais attribuée à la COPTASA en sa qualité de groupement pastoral. Elle est ristournée à chaque adhérent en fonction de l'effectif annuel confié à la coopérative et suivant les conditions définies (montant annuel actualisé et calculé au *prorata temporis* et selon le chargement). Cette prime à l'herbe constitue pour le domaine pastoral cantalien un atout non négligeable. L'incidence de la prime à l'herbe est un moyen de minorer le prix de pension et le coût de transport.
- ✓ **L'élevage en système allaitant** exige des surfaces importantes qui peuvent être apportées par les estives. Les éleveurs qui pratiquent exclusivement la production de brouillards et de génisses de remplacement l'ont compris depuis longtemps.
- ✓ **L'adhérent n'a pas à supporter la charge "foncière"**. Son exploitation de base se trouve confortée par la coopérative. Lors de l'installation de son successeur, cette disposition d'hectares d'altitude est de fait pérennisée.
- ✓ **La situation financière** de la coopérative est bonne :
 - * un endettement qui diminue (1 700 000 F de capital restant dû fin 95) ;
 - * un patrimoine constitué de plus de 1500 ha en propriété sur les 1869 ha exploités ;
 - * des réserves convenables.
- ✓ **une équipe de responsables motivés.**

Points faibles de la coopérative

La gestion de la COPTASA exige de tenir compte de certains éléments spécifiques. Au cours des 30 années passées, une gestion rigoureuse s'est soldée par un équilibre finan-

cier annuel permanent.

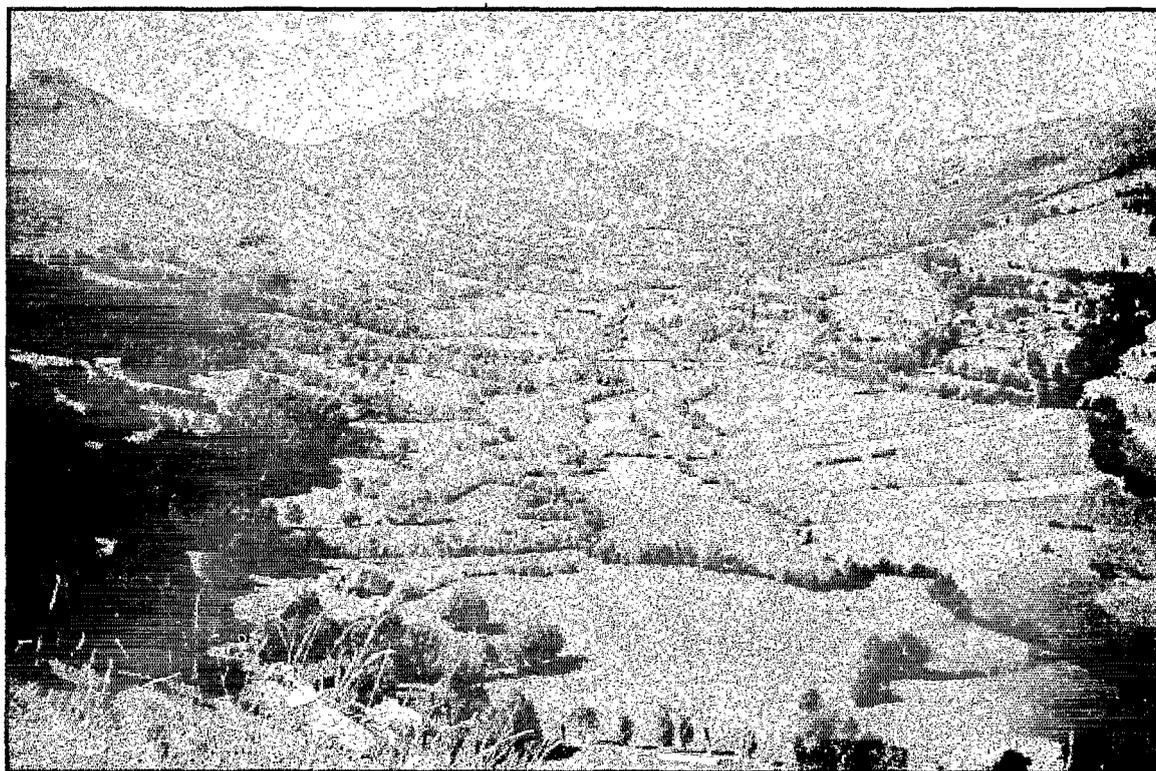
Mais **l'effectif des animaux** lors des inscriptions peut varier :

- * en fonction du chargement du cheptel de base,
- * en fonction de prévisions météorologiques de sécheresse estivale plus ou moins appréciées,
- * en fonction d'agrandissements de surface sur l'exploitation de base.

L'adhérent considère en premier lieu son intérêt et ne confirme son adhésion annuelle qu'en fonction de ses besoins réels.

L'évolution du marché de la viande a une influence certaine sur la gestion de la coopérative. La chute des prix, le système des primes compensatoires ont provoqué un besoin d'augmentation du cheptel bovin. Cela s'est traduit par une très forte demande d'adhésion à la coopérative depuis 1995. Il est parfois difficile de donner satisfaction à tous les adhérents, vu l'obligation de limiter les effectifs.

La COPTASA a la particularité de disposer d'un capital très important en comparaison d'un très faible chiffre d'affaires, ce qui limite beaucoup ses marges de manœuvre.



Une vallée du Cantal. La production de viande et la production laitière (toute transformée en fromages, dont 5 appellations d'origine contrôlée) sont d'égale importance.

Le troupeau

Composition du troupeau en 1996 (fig.1)

Types d'animaux	Effectif 1996	%
Bourrettes	1 127	36,30
Doublonnes	1 246	40,13
Vaches allaitantes	732	23,57
TOTAL	3 105	100,00

Bourrette : génisse de moins de 2 ans

Doublonne : génisse de plus de 2 ans

Vache allaitante : vache + veau

Chargement

Base de calcul :

1 bourrette :	0,55 UGB
1 doublonne :	0,80 UGB
1 vache allaitante :	1,20 UGB

Nombre total d'UGB : 2 495
Chargement UGB/ha : 1,33

Mortalité en cours de période d'estive

12 animaux en 1995
En moyenne : 0,3 %

Destination des animaux

Les génisses sont, en majorité, conservées par chaque adhérent pour assurer le renou-

vellement de leur cheptel laitier ou de leur cheptel "viande". Les autres sont vendues à d'autres éleveurs du département ou exportées.

Les veaux, issus des vaches allaitantes, sont tous vendus (300 kg environ) hors du département, et essentiellement en Italie du Nord (et en Espagne) pour l'engraissement.

Gestion financière

Le chiffre d'affaires global est de 3 millions de francs (fig.2).

Les ressources essentielles proviennent des pensions payées par les adhérents.

Ces tarifs évoluent peu mais doivent tenir compte des charges de la coopérative :

- Bourrette : 700 F
- Doublonne : 800 F
- Vaches allaitante : 1150 F

Depuis 4 ans, une prime à l'herbe (300 F/ha) est attribuée à la coopérative, en

sa qualité de Groupement pastoral. Elle est ristournée intégralement à chaque adhérent en fonction de l'importance du cheptel confié à la coopérative (en 1995 : 540 000 F)

Les investissements ont été financés par emprunt, subventions et autofinancement. A titre d'exemple, en 1996, près de 1 million de francs ont été investis : véhicule tout-terrain 4x4, hangar à matériel, aménagement de points d'eau, de pistes, de clôtures, de corral...

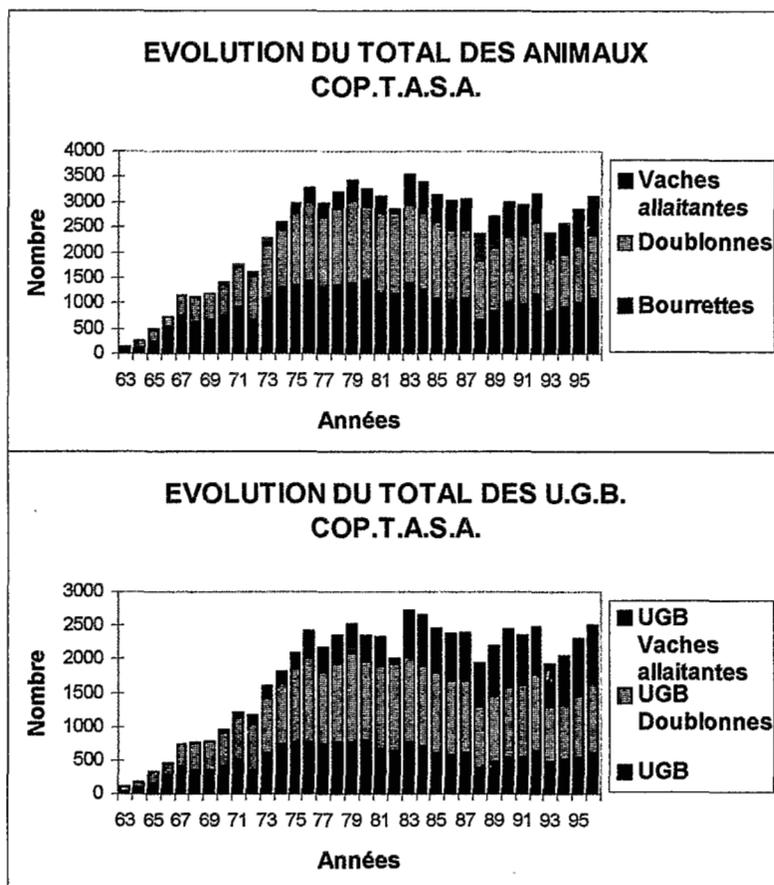


Figure 1 : Évolution du troupeau entre 1963 et 1995

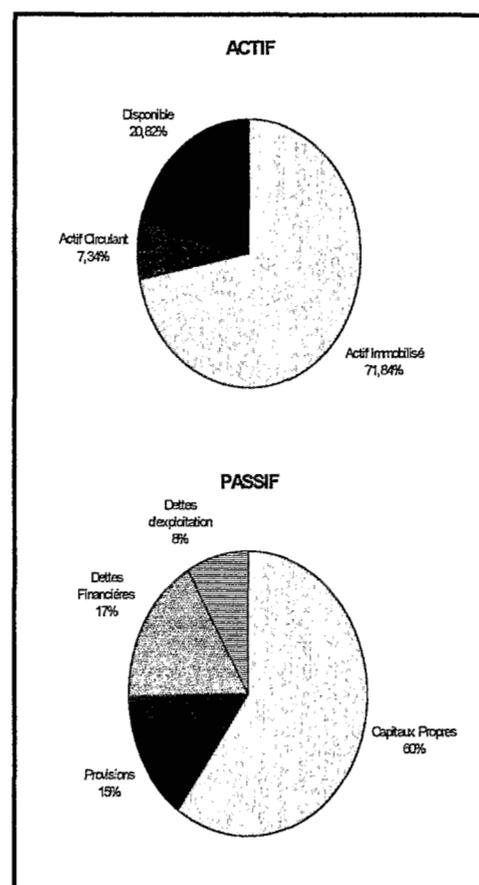
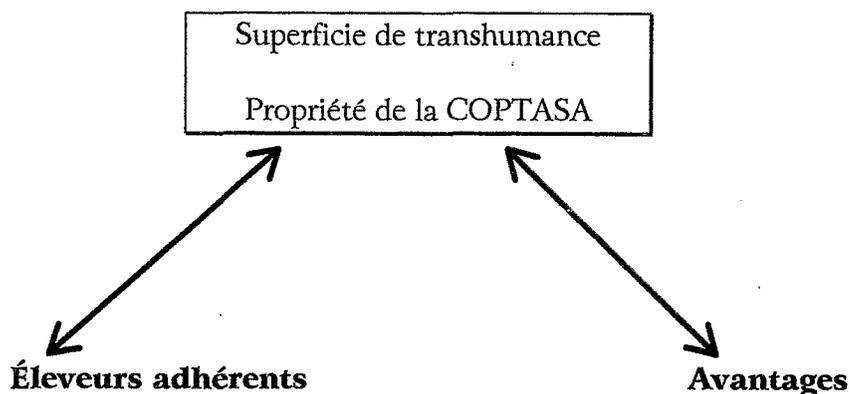


Figure 2 : Bilan au 31/12/95

Le foncier



- ◆ Utilisent durant toute leur période d'activité les services de la coopérative et paient chaque année une prestation de service suivant le nombre et la catégorie des animaux confiés à la coopérative
- ◆ Leurs successeurs peuvent adhérer à la coopérative suivant le même procédé.
- ◆ Sécurité
- ◆ L'adhérent n'a pas à acheter le foncier : il en est de même pour son successeur
- ◆ Des améliorations peuvent être faites par la coopérative (équipements - herbages)

Gestion

Éleveurs adhérents

- ◆ Inscriptions de leurs animaux en mars
- ◆ Autorisation de transhumance préalable par Direction des services vétérinaires (suivant règlement de police sanitaire relatif à la transhumance)
- ◆ Montée des animaux en estive fin mai
- ◆ Descente des animaux début octobre
- ◆ Paiement du prix de pension des animaux avant fin décembre
- ◆ Réunion de l'Assemblée générale annuelle en février
- ◆ Chaque année environ 250 adhérents utilisent les services de la coopérative, les autres conservent leurs droits et s'inscrivent en fonction des besoins (variation des surfaces de l'exploitation de base, évolution du cheptel)

Conseil d'administration

- ◆ orientations et adaptations
- ◆ adoption du budget annuel (fonctionnement et investissements)
- ◆ règlement des litiges

Direction

- ◆ gestion administrative et financière (secrétariat)
- ◆ calcul du budget prévisionnel de fonctionnement
- ◆ évaluation et mise en œuvre des investissements (achat foncier, travaux d'équipement...)
- ◆ gestion du personnel
- ◆ liaison avec les adhérents (application du règlement intérieur)